



Le Portail de L'Hôtel Raoul

15 rue du Petit-Musc

75004 Paris

Tél. : 01 42 77 33 83

Mél : Michel@Cribier.net

Site web : <https://cribier.net/Hotel-Raoul>

Paris, le 10 janvier 2026

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
exercice 2025
tenue le samedi 10 janvier 2026 à 16 h
au « Temps des Cerises »**

Présents : 11 adhérents

Représentés : 5 adhérents

Excusés: 2 adhérents

Suivant l'ordre du jour :

Le rapport d'activité (annexé en pièce jointe) a été présenté par le président. Ce rapport est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Le rapport financier (annexé en pièce jointe) a été présenté par la trésorière. Il en ressort un solde positif en ce début d'année 2026 de 2 357,45 €. Cette somme permettra de rembourser le reliquat du prêt consenti par le président. Des explications sont fournies sur la raison de ce prêt (une subvention espérée et non accordée) et sa transformation progressive en dons défiscalisés. Ce rapport est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

À ce jour, notre association rassemble 50 adhérents ou donateurs. La composition du conseil d'administration est restée inchangée, en font toujours partie :

Michel Cribier, président ;

Pascale Richard-Gros, trésorière ;

Philippe Bouchet, secrétaire ;

Christophe Lucien ;

Pierre Lucot ;

Olivier Siffrin ;

Frédéric Thibault.

Par un vote à l'unanimité des présents et représentés, l'assemblée donne mandat au président de l'association « Le Portail de l'Hôtel Raoul » en vue de signer en son nom les documents et actes notariés relatifs à la cession à la Ville de Paris pour 1 € dudit portail et de la parcelle sur laquelle il est érigé.

AC

PR

Une discussion sur l'avenir de l'association s'engage ensuite. Deux positions en émergent :

- Pour certains, avec cette cession du portail à la Ville, l'association a rempli les buts qu'elle s'était fixés dans ses statuts. En conséquence, elle n'a plus de raison d'être et peut donc être dissoute rapidement.
- D'autres estiment préférables de la conserver, ne serait-ce que pour garder un moyen de pression - plus efficace qu'une pétition émanant de simples particuliers - au cas où la Ville manquerait à son devoir d'entretien du Portail. Par ailleurs, l'association permettrait aussi l'organisation ponctuelle de manifestations festives autour du portail, une manière de faire perdurer le mouvement qu'a fédéré sa restauration. On évoque ainsi l'idée d'un « mariage » du figuier. L'association poursuivrait donc son activité pendant deux ans, quitte à devoir modifier ses statuts.

Ces deux positions font l'objet d'un vote parmi les présents. La dissolution rapide est soutenue par 4 adhérents présents, tandis que sa prolongation recueille le vote de 6 adhérents présents et qu'un adhérent présent s'abstient. Cette prolongation est donc adoptée.

Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée au printemps pour examiner les conséquences de ce vote sur les statuts conformément à l'article 11.2 alinéa 3 des statuts.

L'assemblée se poursuit par le partage d'une galette des Rois et se termine vers 17 h 45 après épuisement de l'ordre du jour.

Pièces jointes : Rapport d'activité, rapport financier

Signatures :

Le président :
Michel Cribier



La trésorière
Pascale Richard-Gros

